



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	33	
Membres excusés et représentés	6	
Membres absents non représentés	0	M. Jacques J.P. MARTIN

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur Jacques J.P. MARTIN,

COMMUNICATIONS :

➤ **Hommage à Samuel PATY présenté par Monsieur le Maire**

Le 16 octobre dernier, Samuel PATY, enseignant d'Histoire-Géographie dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine, a été sauvagement assassiné pour avoir voulu enseigner la liberté d'expression.

Depuis cet acte ignoble, les attaques terroristes se succèdent, en France comme à l'étranger. Hier soir, c'est la capitale autrichienne qui fut le théâtre sanglant de la barbarie.

S'il est fondamental de ne pas céder à la haine et au piège facile de l'amalgame, nous devons néanmoins réaffirmer notre modèle de société fait de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Nous devons montrer que la France, notre pays, ne s'autocensure pas et sait s'affirmer face à ses ennemis.

C'est pourquoi, il me paraît important de poursuivre l'hommage aux victimes de ces attaques, d'une manière qui s'inscrive dans la durée.

Une des propositions que je souhaite vous faire ce soir est de donner le nom de Samuel Paty (1973-2020) à l'espace jeu de la place du Maréchal Leclerc pour rendre un hommage permanent aux enseignants mais aussi pour défendre notre modèle de société.

➤ **Hommage à Marie-Odile HORTET présenté par Monsieur le Maire**

Marie-Odile HORTET est née à Villeneuve Saint Georges. Son père est mort en déportation durant la seconde guerre mondiale.

Dès sa jeunesse, elle a été très engagée chez les Guides de France jusqu'à prendre des responsabilités départementales elle a également été monitrice d'une colonie de vacances paroissiale en Haute-Savoie.

Elle exerce plusieurs années le métier de secrétaire médicale puis se consacre à l'éducation de ses quatre enfants. Sa famille s'installe à Nogent-sur-Marne à la fin des années 70.

Toutefois, Marie-Odile Hortet est toujours restée très investie dans la vie de la Commune.

Ainsi, elle a notamment participé à l'association U.F.C.S. (Union Féminine, Civique et Sociale), dédiée à la formation civique et à la défense des consommateurs en qualité de membre, puis d'animatrice d'équipes locales et enfin, au Bureau National, comme Trésorière.

Elle a été déléguée de parents d'élèves à Montalembert et a créé et animé une aumônerie au lycée de 1982 à 2000.

Elle a participé à un projet global de développement à Tokombéré au nord Cameroun visant notamment à la création du collège Baba Simon.

Elle était membre de l'association Claire Amitié depuis 1971 et membre de son Conseil d'administration. A cette occasion, elle a accueilli ponctuellement chez elle des jeunes filles, a participé aux fêtes du foyer ou à des rassemblements de l'ensemble des foyers à Lourdes. Elle est devenue marraine de certaines d'entre elles.

Claire Amitié a une dimension internationale et avec son mari elle s'est engagée pour les foyers de Salvador de Bahia au Brésil, de Thiès et Kaolack au Sénégal, de Bouaké en Côte d'Ivoire, de Bobo Dioulasso au Burkina Faso, de Niamey au Niger, de Cotonou au Bénin et de Phnom Penh au Cambodge.

Il y a vingt ans, elle a pris le relais de Monsieur Athiel pour animer le soutien scolaire de l'Entraide et Fraternité Nogentaise.

Ces engagements l'ont conduit à devenir membre des Conseils d'Administration du CCAS de Nogent-sur-Marne et de Valophis.

➤ **Hommage à Pierre OSTER présenté par Madame Amina YELLES-CHAUCHE**

A la demande de Monsieur Le Maire, qui m'a demandé de le représenter, au titre du Conseil municipal

Pierre, ce 2 novembre 2020,

Pierre OSTER, grand poète français né le 6 mars 1933 à Nogent-sur-Marne, décédé le 22 octobre et enterré ici même ce 2 novembre 2020.

Parallèlement à des études brillantes au collège Sainte Croix de Neuilly, au lycée Buffon, en Khâgne au lycée Louis le Grand puis à l'Institut d'Etudes Politiques à Paris, il se met à écrire très jeune et publie à 21 ans, grâce à deux grands poètes : Pierre Jean JOUVE puis, plus tard Jean PAULHAN. Celui-ci le marquera beaucoup et lui fera rencontrer l'immense Saint John Perse qui l'inspirera profondément.

Les distinctions et la création surtout ne cesseront pas, alors même qu'il rentre au comité de lecture des éditions du Seuil, qui l'accapareront jusqu'en 1995. Il méritera sa « consécration » avec la publication en 2000 de Pays du Tout (presque tous ses écrits) chez Gallimard, dans la fameuse collection Poésie, puis en 2019 avec le prestigieux Grand Prix de l'Académie française, décernée pour l'ensemble de son œuvre poétique.

Pierre OSTER était très attaché à sa Ville, et donc à notre ville de Nogent, où il avait vécu toute sa jeunesse et où il revenait dès qu'il le pouvait, pour visiter entre autres dans la grande maison du boulevard de Strasbourg, sa féconde famille tellement métissée, ce dont il était si heureux et fier, à commencer par ses origines luxembourgeoises et celles russes de sa compagne de toujours, sa muse Angela SOUSSOUÉV, nom qu'il joindra souvent dans ses actions au sien pour lui rendre hommage.

Amie poétesse,
Cousine et élue municipale de Nogent-sur-Marne

Réponses aux questions qui ont été posées à la Ville sur le site Marie Curie et les terrains rue Marceau Présentées par Monsieur Dominique FAURE

Synthèse dépollution site Marie-Curie

En 2009, la Ville s'est engagée dans les travaux d'assainissement du site de l'ancienne école Marie-Curie. L'objectif était de construire un **gymnase sur pilotis avec parking aérien** sur l'ensemble de la parcelle. Le montant estimé par l'ANDRA pour les travaux d'assainissement était de **2,5 millions d'euros H.T.**

Lors de la présentation de ce scénario à la CNAR (Commission Nationale des aides dans le Domaine Radioactif), l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a demandé que le scénario d'assainissement soit plus poussé et a souhaité que soit étudié le scénario d'un gymnase de plain-pied. La solution gymnase de plain-pied sur l'ensemble de la parcelle n'étant pas envisageable financièrement (scénario assimilable à une dépollution totale de 5,9 millions d'€ H.T), d'autres scénarios alternatifs ont été envisagés dont celui du **gymnase de plain-pied sur une moitié de terrain et un parking aérien sur l'autre**. C'est ce scénario qui a été retenu dans un premier temps, pour un montant de dépollution similaire au scénario initial.

Lors du chantier de dépollution, **les objectifs d'assainissement n'ont pu être atteints pour la réalisation du gymnase de plain-pied**, malgré un surcoût de travaux d'1 million d'euros. En effet, les terres étaient en concentration moins contaminées que prévu mais la pollution était plus dispersée et diffuse qu'estimé *a priori*, ce qui obligeait à enlever un volume de terre beaucoup plus important que ce qui était initialement envisagé.

Il a donc été décidé **d'arrêter temporairement la dépollution du site. Un parking aérien a été aménagé sur l'emprise de l'ancienne école maternelle** là où les objectifs de dépollution avaient pu être atteints. L'autre partie du site, correspondant à **l'emprise de l'ancienne école élémentaire**, qui a été partiellement dépolluée jusqu'à 2,5 Bq/g a été **sécurisée** en vue de réfléchir sur un nouveau scénario de réhabilitation. Ceci correspond à la **1^{ère} phase de dépollution du site**.

Par la suite, afin d'envisager la **phase 2 de dépollution du site** correspondant à l'emprise de l'ancienne école élémentaire, la Ville a travaillé avec l'Agence Nationale dans la Gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) sur un nouvel objectif d'aménagement : une plateforme à vocation sportive et culturelle avec les utilités en fond de parcelle (vestiaires et sanitaires) côté rue Marceau.

3 scénarios de dépollution ont été étudiés par l'ANDRA, allant du scénario minimaliste au scénario maximaliste, pour un coût respectivement de 520 000 € H.T à 3 780 000 € H.T.

Scénario 1 Scénario maximaliste	Scénario 2 Scénario intermédiaire	Scénario 3 Scénario minimaliste
Assainissement avec objectif de 1,25 Bq/g en Ra226 (<i>dans les terres</i>) dans la limite de l'atteinte de la nappe <u>avec évacuation des terres contaminées</u> . Puis recouvrement par une épaisseur de terre propre comprise entre 50 cm et 4 m	Objectif de 0,15 µSv/h à 50 cm du sol après recouvrement des terres <u>avec une évacuation des terres contaminées qui ne permettraient pas d'atteindre cet objectif</u>	Objectif de 0,15 µSv/h à 50 cm du sol après recouvrement des terres <u>avec transfert des terres contaminées dans les fosses</u> (= pas d'évacuation de terre contaminée en dehors du site)
2150 m ³ de terres à évacuer	870 m ³ de terres à évacuer	0 m ³ de terre à évacuer
3 780 000 € H.T	1 520 000 € H.T	520 000 € H.T

En 2016, l'ASN a estimé le scénario 3 inacceptable mais elle ne s'opposait pas au scénario 2. **Lors de sa séance du 12/10/2016, la CNAR a validé le scénario 2.**

Une mise en œuvre de la phase 2 des travaux de dépollution a été envisagée à l'horizon 2020-2021.

Une fois la dépollution effectuée, et en accord avec l'ASN et l'ANDRA qui nous accompagnent depuis le début de cette opération, nous étudierons plusieurs projets de réhabilitation du site.

Par ailleurs, l'acquisition des terrains sis 33, 37 et 39 rue Marceau, fait l'objet d'une procédure contentieuse car elle est suspectée d'être entachée d'un vice caché.

Le juge des référés du TGI de Paris a été saisi aux fins de désignation d'un expert qui a été nommé par ordonnance du 23 septembre 2013.

Elle est notamment chargée d'examiner la contamination au gaz radon et au radium des biens et de déterminer si cette contamination existait déjà lors de la vente. Elle doit également chiffrer le coût de la dépollution si des constructions devaient si implanter comme cela était prévu lors de l'acquisition.

Nous sommes dans l'attente des conclusions du tribunal.

➤ **Stadium : Echancier et bilan financier – Intervention de Monsieur Le Maire**

➤ **Soutien aux commerçants Tous unis pour les commerces de proximité présenté par Monsieur Jean-Paul DAVID 1^{er} Adjoint au Maire et Monsieur le Maire**

À la suite de l'annonce par le gouvernement d'un second confinement imposant la fermeture des commerces dits " non essentiels ", de très nombreux élus locaux, dont nous-même, ont exprimé notre plus vive inquiétude quant à la survie des commerces locaux.

En autorisant les grandes surfaces à vendre des produits " non essentiels " au prétexte qu'elles vendent également des produits alimentaires, l'État a entraîné une rupture d'égalité de traitement, qu'il vise à corriger depuis, si nous nous référons aux dernières décisions du Premier ministre.

Les plateformes de vente en ligne type Amazon, elles, continuent à profiter outrageusement de cette situation sanitaire au détriment de nos commerçants locaux.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que nos commerçants ont su à chaque fois mettre en place les règles qui leur ont été imposées au sein de leurs établissements depuis le début de la crise épidémique.

Nous nous sommes donc mobilisés au travers des associations d'élus locaux, AMF et AMIF en tête, afin de demander au Gouvernement de réparer l'injustice que représente la fermeture de nos commerces. Ils sont peut-être « non essentiels » pour le Gouvernement, mais pas pour notre ville dont ils contribuent au rayonnement et à l'attractivité. Je tiens ici à les assurer du soutien total de la municipalité durant cette période terrible.

Le 30 octobre dernier, une action concertée et collective auprès du Gouvernement a permis de saisir en urgence le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, ainsi que la ministre de la cohésion des territoires et des collectivités territoriales, Jacqueline Gourault. Les discussions sur ce sujet sont également très vives au sein du Parlement, le Sénat proposant que des dérogations soient prises par les Préfets de départements, pour que certains commerces puissent ouvrir là où les conditions sanitaires le permettent.

Sous la pression des élus locaux, le Gouvernement a annoncé prendre des décisions sous 15 jours au regard de l'évolution de la situation épidémique. Nous avons donc décidé de ne pas prendre d'arrêté contraire au décret du 29 octobre d'ici là.

Dans l'attente d'un assouplissement des mesures gouvernementales, la Municipalité se mobilise auprès de tous les commerçants pour les aider et les soutenir, en lien avec les chambres consulaires.

➤ **Dotation des masques dans les écoles pour les 6 – 11 ans présentée par Madame Annie FERREIRA**

Ce matin ont été distribués 2 masques lavables aux 1602 élèves des écoles publiques élémentaires (du CP au CM2), soit 3200 masques.

D'autres seront envoyés demain, par voie postale, aux 520 élèves nogentais scolarisés en élémentaire, au sein des établissements privés Montalembert, Albert de Mun et Saint André.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2020.

FINANCIER

20/150. Exercice 2020-Décision modificative n°2-Budget Général

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte la décision modificative n°2 – fonctionnement– du Budget Principal de l'exercice 2020 ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2020									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES :									
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Gestionnaire	Libellé	Budget 2020	Montant de la DM n°1	Lire Budget après DM	
65	40	6574	SPORT	GSPORT	Subvention "Projet" Football Club de Nogent	280 200,00 €	12 960,00 €	293 160,00 €	
011	823	60636	ESPV	GESPV	Vêtements de travail	5 803,82 €	3 000,00 €	8 803,82 €	
011	026	611	CIMETIERE	GAGE	Prestations de service	34 500,00 €	-4 500,00 €	30 000,00 €	
011	822	614	STATIONNEMENT	GLOY	Charges AFUL - Pôle Leclerc	99 771,09 €	319 885,00 €	419 656,09 €	
011	822	611	VOIRIE	GVOIRIE	Contrats	108 000,00 €	-4 000,00 €	104 000,00 €	
011	020	617	JURIDIQUE	GJURI	Etudes et recherches	32 600,00 €	-30 000,00 €	2 600,00 €	
011	91	617	COMMERCE	GJURI	Etudes et recherches	18 000,00 €	-10 000,00 €	8 000,00 €	
65	113	6553	INCENDIE	GFIN	Contribution BSPP	656 666,00 €	15 000,00 €	671 666,00 €	
65	026	65548	CIMETIERE	GAGE	Contribution SIFUREP	920,00 €	4 500,00 €	5 420,00 €	
67	020	673	NOGENTEL	GLOY	Hotel du Port - Annulation Loyer 4ème trimestre 2019	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
67	01	673	VOIRIE	GVOIRIE	Titres annulés sur exercices antérieurs - droits permanents	21 000,00 €	4 000,00 €	25 000,00 €	
020		020	FINANCIER	GFIN	Dépenses imprévues	185 349,02 €	-147 445,00 €	37 904,02 €	
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :								203 400,00 €	
RECETTES :									
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne		Libellé	Budget 2020	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM	
70	822	70878	STATIONNEMENT	GLOY	Remboursement INDIGO - Charges AFUL	86 788,00 €	203 400,00 €	290 188,00 €	
TOTAL des Recettes de Fonctionnement :								203 400,00 €	
Solde de la décision modificative n° 2 - Fonctionnement Budget Général :								0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES :							
Chapitre M14	Fonction	Article	Antenne	Libellé	Budget 2020	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM
23	413	2138	TENNIS	Couverture de 4 courts - Structure gonflable	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
020		020	FINANCIER	Dépenses imprévues	484 972,22 €	-100 000,00 €	384 972,22 €
TOTAL des Dépenses d'investissement						0,00 €	

20/151. Garantie communale à hauteur de 100 % en faveur de Immobilière 3F -pour la réalisation de 8 lignes de prêts d'un montant total de 2 967 000 € pour l'acquisition-amélioration de 9 logements collectifs sis, 2-6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 8 lignes de prêts d'un montant total de 2 967 000 € souscrit par la SA Immobilière 3F, Emprunteur, sis 159 rue Nationale – 75638 PARIS Cedex 13, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration en VEFA de 9 logements locatifs situés, 2-6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne.

Les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n° **112513** constitué de 8 lignes de prêts et joint en annexe de la présente délibération sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PAM	PLAI	PLAI foncier
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2018	Eco-prêt	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5381735	5381733	5381729	5381728
Montant de la Ligne du Prêt	250 000 €	108 000 €	309 000 €	457 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,55 %	0,05 %	0,3 %	0,79 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,55 %	0,05 %	0,3 %	0,79 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	-	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	-	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	1,05 %	-	- 0,2 %	0,29 %
Taux d'intérêt du préfinancement	1,55 %	-	0,3 %	0,79 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	-	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	20 ans	40 ans	60 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,05 %	- 0,45 %	- 0,2 %	0,29 %
Taux d'intérêt ²	1,55 %	0,05 %	0,3 %	0,79 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	- 1 %	- 1 %	- 1 %	- 1 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2018	-	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5381732	5381731	5381730	
Montant de la Ligne du Prêt	488 000 €	555 000 €	719 000 €	
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	1,55 %	1,1 %	0,79 %	
TEG de la Ligne du Prêt	1,55 %	1,1 %	0,79 %	
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index de préfinancement	1,05 %	0,6 %	0,29 %	
Taux d'intérêt du préfinancement	1,55 %	1,1 %	0,79 %	
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	1,05 %	0,6 %	0,29 %	
Taux d'intérêt ²	1,55 %	1,1 %	0,79 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	DR	DR	DR	
Taux de progressivité des échéances	- 1 %	- 1 %	- 1 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

Accorde la garantie de la commune pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA Immobilière 3F, l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Nogent-sur-Marne s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à la SA Immobilière 3F, l'Emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Nogent-sur-Marne s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le nombre de logements réservés au titre de la présente garantie est fixé à 6 (3 PLAI et 3 PLS), qui seront versés au contingent communal de logements.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

20/152. Exercice 2020-Remise gracieuse et sursis à versement pour Mme VILAINE Comptable public

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de sursis de versement présentée par Mme Marie-Christine VILAINE, Comptable public.

20/153. Réglementation du stationnement payant

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le passage en cycle total à compter du 1^{er} janvier 2021 par une modification de la convention avec l'ANTAI.

Approuve les tarifs horaires dans les parkings en ouvrages comme suit :

Grille tarifaire des parkings

	Centre / Marché		Marie Curie		Port		Baltard	
	Tarifs actuels	Proposition tarifaire	Tarifs actuels	Proposition tarifaire	Tarifs actuels	Proposition tarifaire	Tarifs actuels	Proposition tarifaire
15 min	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30 min	0,90 €	1,10 €	1,00 €	1,20 €	0,50 €	0,60 €	1,10 €	1,30 €
45 min	1,20 €	1,40 €	1,30 €	1,50 €	1,00 €	1,20 €	1,40 €	1,60 €
1 h	1,80 €	2,10 €	1,90 €	2,20 €	1,40 €	1,60 €	2,10 €	2,40 €
1h30	2,40 €	2,70 €	2,50 €	2,80 €	1,80 €	2,10 €	2,80 €	3,20 €
2h00	3,60 €	4,10 €	3,70 €	4,20 €	2,60 €	3,00 €	4,10 €	4,60 €
3h00	4,80 €	5,40 €	4,90 €	5,50 €	3,40 €	3,90 €	5,40 €	6,10 €
4h00	6,00 €	6,80 €	6,10 €	6,90 €	4,20 €	4,80 €	6,70 €	7,60 €
5h00	7,20 €	8,10 €	7,30 €	8,20 €	5,00 €	5,60 €	8,10 €	9,10 €
6h00	8,40 €	9,50 €	8,50 €	9,60 €	5,80 €	6,50 €	9,40 €	10,60 €
7h00	9,60 €	10,80 €	9,70 €	10,90 €	6,60 €	7,40 €	10,70 €	12,00 €
8h00	10,80 €	12,10 €	10,90 €	12,30 €	7,40 €	8,30 €	12,00 €	13,50 €
9h00	12,00 €	13,50 €	12,10 €	13,60 €	8,20 €	9,20 €	13,30 €	14,90 €
10h00	13,20 €	14,80 €	13,30 €	14,90 €	9,00 €	10,10 €	14,60 €	16,40 €
11h00	14,40 €	16,20 €	14,50 €	16,30 €	9,80 €	11,00 €	16,00 €	18,00 €
12h00	19,20 €	21,60 €	19,30 €	21,70 €	14,60 €	16,40 €	21,20 €	23,80 €

Le tarif pour un ticket perdu sera égal à un stationnement de 24H

L'abonnement hebdomadaire au parking du centre/marché est à 50€

L'abonnement nuit sur le parking Marie Curie à 50€ est maintenu

Article 3 : Approuve les tarifs du stationnement sur voirie comme suit :

	TARIFS ZONE ROUGE		TARIFS ZONE JAUNE	
	Tarifs actuels	Proposition	Tarifs actuels	Proposition
4 min			0,10 €	
6 min	0,10 €	0,20 €		0,20 €
30 min	0,50 €	0,70 €		0,70 €
40 min	1,00 €	1,20 €	1,00 €	1,20 €
1 h	2,00 €	2,20 €	1,50 €	1,70 €
1 h 30	2,50 €	3,00 €		2,20 €
2h	3,50 €	4,00 €	2,50 €	3,00 €
2h15	17,00 €	25,00 €		
2 h 30	35,00 €	35,00 €		
3 h			3,50 €	4,00 €
4h			4,00 €	5,00 €
10 h			7,00 €	8,00 €
Minoré sous 48h	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
FPS	35,00 €		25,00 €	25,00 €
Durée maximale de stationnement	2h30	2h30	10h00	10h00

Les voies sur lesquelles s'applique le stationnement payant de surface en fonction des deux zones tarifaires sont les suivantes :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau			3	5
Avenue de Joinville			22	2
Avenue Smith Champion			7	9
Avenue Watteau			2	3
Boulevard de la République			7	6
Boulevard de Strasbourg			40	63
Boulevard Galliéni	4	34	20	19
Boulevard Gambetta			4	28
Circulaire Leclerc				18
Grande Rue Charles de Gaulle	65	41	16	14
Place Pierre Semard			26	13
Rue de l'Abbé Guilleminault			11	2
Bd Albert 1er			31	
Rue Alphonse Ancellet	10	13		
Rue André Pontier		10		17
Rue de l'Armistice			25	
Rue Brillet	7			
Rue Charles VII			12	3
Rue Nazaré				15
Rue de Coulmiers			18	21
Av Belle Gabrielle (coté bois)				
Rue Curé Carreau			12	
Rue des Défenseurs de Verdun				16
Rue Edmond Vitry			22	23
Rue Emile Brisson			14	

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Rue Emile Zola			9	
Rue Eugène Galbrun	15	7		
Rue de Fontenay			6	6
Rue Gabriel Péri				10
Rue Gustave Lebègue				8
Rue Guy Moquet			14	3
Rue des Héros Nogentais	9	22	20	29
Rue Hoche			27	8
Place Jean Mermoz				28
Rue du Viaduc				
Rue Jean Monnet				32
Rue Jean Moulin			14	
Rue Jean Soulès			13	
Rue du Jeu de l'Arc	7			
Rue du Jeu de Paume				8
Rue Jules Ferry	12			
Rue de l'Arboust			2	12
Rue du Lieutenant Ohresser	7	18		
Rue Maréchal Vaillant				13
Rue Pasteur				12
Rue Paul Bert	6			
Rue Paul Doumer			10	8
Rue Pierre Brossolette			10	7
Rue de Plaisance	13			
Rue du Port			22	8
Rue Dagobert				36
Rue Saint Sébastien	15			
Rue Théodore Honoré				7
Rue Thiers	12	14		
Rue Victor Basch			34	
Rue Lemancel				
Avenue de la Source				
Avenue Victor Hugo				
Avenue Georges V				
Avenue Kléber				
Rue de bapaume				
Rue de l'Amiral Courbet				
Rue St Quentin				
Rue du Général Chanzy				
Rue du Général Faidherbe				
Rue des Clamarts				
Rue du pont Noyelles				
Rue du Cdt Marchand				
Rue Lequesnes				
Rue Odile Laurent				
Rue Marceau				
Rue Henri Dunant				
Rue Plisson				

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Rue de la Mairie				
Quai du port				
Route de Stalingrad			4	3
	182	159	477	515
	341		992	

Parking de la Mairie Square d'Estienne d'ORVES			81	
Parking Maurice Chevalier Place Maurice Chevalier			24	
Parking Jean Soulés Rue Jean Soulés			23	
Ilot rue de Chateaudun / Route de Stalingrad			11	
			139	
Total par zones	341		1131	
			Total Général	1472

Pour les titulaires d'une carte de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils, le stationnement est gratuit sur tous les emplacements de la ville pour une durée de 12 heures maximum s'ils sont en possession d'une carte européenne et d'un disque européen. Il est précisé qu'il n'est plus nécessaire de prendre un ticket à l'horodateur.

DRH

20/154. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

Avec effet du 1^{er} décembre 2020 :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 1 heure 30 minutes hebdomadaires,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures 30 minutes hebdomadaires,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 6 heures 45 minutes hebdomadaires,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 11 heures 45 minutes hebdomadaires,
- Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires,
- Un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 2 heures 45 minutes hebdomadaires,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 9 heures 45 minutes hebdomadaires,
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 13 heures 15 minutes hebdomadaires,
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste de technicien à temps complet,
- Un poste d'assistante administrative à temps complet, emploi relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

20/155. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Abroge la délibération n° 20/87 du 16 juillet 2020 portant indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Décide, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à la date du 3 novembre 2020, dans la limite du plafond réglementaire, aux taux suivants :

- Maire : 51,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Adjoints (13) : 26,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Adjoint en charge de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse : 31,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Conseiller municipal délégué (1) : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Conseillers municipaux délégués (7) : 13,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Conseiller municipal délégué (1) : 10,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Cette enveloppe financière globale s'élève ainsi 21 352,81€ soit moins que le maximum mensuel légal fixé à 21 469,49 €. Il est à noter que l'application de la majoration attachée à la qualité de chef-lieu d'arrondissement de la Commune est égale à 3 325,44 €.

Décide d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités de fonction des élus communaux, conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours et imputés au chapitre 65, nature 6531, 6533 et 6534 du budget de l'exercice en cours.

20/156. Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'adhérer au CNAS à compter du 1er janvier 2021, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention d'adhésion au CNAS, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Dans le cadre de ce contrat, le niveau de participation de la Ville sera fixé selon un montant forfaitaire par agent à raison de 212 € par agent actif bénéficiaire.

Décide de désigner Madame Valérie BIGAGLI MONTAURIOL, Adjointe au maire en charge des Ressources Humaines, en qualité de déléguée locale des élus pour représenter la collectivité de Nogent-sur-Marne au sein du CNAS.

Décide de procéder à la désignation d'un représentant des membres du collège des bénéficiaires du CNAS, ce délégué ayant notamment pour mission de représenter les adhérents de la collectivité au sein du CNAS.

Décide de procéder à la désignation d'un correspondant du CNAS (agent de la Direction des Ressources Humaines) parmi les bénéficiaires, celui-ci ayant pour mission d'être un relais de proximité opérationnel et de conseiller et accompagner les adhérents de la collectivité.

Décide que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif, sous les rubriques correspondantes.

CULTUREL

20/157. Partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Marne et l'association MusEA

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Association MusEA,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent,

Décide d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

DIVERS

20/158. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la commune pour une action d'éducation numérique en direction du jeune public

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la convention de mécénat à passer entre la ville et le fonds de dotation pour la mise en place d'ateliers numériques créatifs et ludiques à destination des jeunes nogentais à partir de robots éducatifs permettant de découvrir la programmation.

Impute la recette de 840 € correspondante à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

20/159. Avenant n°1 à la convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la Commune pour la projection, à destination d'un public scolaire, du film « la couleur de la victoire »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la passation d'un avenant n°1 à la convention de mécénat passée entre la Ville et le fonds de dotation pour la projection du film « la couleur de la victoire »

Impute la recette correspondante à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant n°1 et tout acte y afférent.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

20/160. Désignation des membres du Comité « Développement durable et écocitoyenneté »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Comité « Développement durable et écocitoyenneté ».

Fixe la composition du Comité « Développement durable et écocitoyenneté » comme suit :

- 11 conseillers municipaux,
- 1 représentant de la MJC,
- 1 représentant de l'Association des commerçants,
- 1 représentant de l'Association « Transitions Nogentaises »,
- 1 représentant de l'Association « Bien Vivre à Nogent et dans ses quartiers »,
- 1 représentant de l'Association « Simple et Cités »,
- 5 représentants de l'administration communale : la Cheffe du service Hygiène, sécurité et environnement, un agent du service Hygiène, sécurité et environnement, le Chef du service Aménagement urbain, un agent en charge de l'évènementiel, un agent en charge des écogestes.

Désigne les Conseillers municipaux membres du Comité « Développement durable et écocitoyenneté » :

Sont candidats :

- Philippe PEREIRA
- Sébastien EYCHENNE
- Juliette LE RUYER
- Valérie BIGAGLI
- Camille MAUDRY
- Jacques LABESCAT
- Antoine GOUGEON
- Christophe IPPOLITO
- Dominique TREVISAN
- Frédéric LAMPRECHT
- Paola PIETRANDREA

Sont désignés :

- Philippe PEREIRA
- Sébastien EYCHENNE
- Juliette LE RUYER
- Valérie BIGAGLI
- Camille MAUDRY
- Jacques LABESCAT
- Antoine GOUGEON
- Christophe IPPOLITO
- Dominique TREVISAN
- Frédéric LAMPRECHT
- Paola PIETRANDREA

Décide de désigner comme personnes extérieures au Conseil municipal, membres de ce Comité :

- 1 représentant de la MJC,
- 1 représentant de l'Association des commerçants,
- 1 représentant de l'Association « Transitions Nogentaises »,
- 1 représentant de l'Association « Bien Vivre à Nogent et dans ses quartiers »,
- 1 représentant de l'Association « Simple et Cités ».

Décide de désigner comme représentants de l'administration communale, membres de ce Comité :

- la Cheffe du service Hygiène, sécurité et environnement,
- un agent du service Hygiène, sécurité et environnement,
- le Chef du service Aménagement urbain,
- un agent en charge de l'évènementiel,
- un agent en charge des éco-gestes.

Le comité « développement durable et écocitoyenneté » ainsi constitué est habilité à inviter ponctuellement toute personne qualifiée à participer à ses réunions.

Il est proposé que ce comité soit présidé par Philippe Pereira, l'Adjoint au Maire chargé de l'accompagnement des projets stratégiques, du développement de la ville durable, de la convention citoyenne et du développement des polarités à vocation commerciale et que le vice-président soit Sébastien Eychenne, l'Adjoint au Maire chargé de l'écologie, de l'esthétique urbaine, de l'environnement et du cadre de vie, et de la qualité et de la propreté des espaces publics.

DIVERS

20/161. Création d'un Comité sur les actions solidaires et le bien vivre ensemble

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de créer le Comité consultatif sur les solidarités et le bien vivre ensemble qui s'appuiera notamment sur les travaux de l'association « Groupe Elus solidaires 94 » afin d'étudier les projets présentés par cette dernière qui pourraient être déployés sur la Commune, et ce tout en créant une synergie entre les différents acteurs notamment associatifs et institutionnels qui se réunira au moins une fois par an.

Décide de fixer la composition du Comité comme suit :

- Les membres du Conseil municipal qui le souhaitent, adhérents ou non à l'association « Groupe Elus solidaires 94 »,
- Des personnes qualifiées représentant différents acteurs notamment associatifs et institutionnels intervenant dans le champ des solidarités, du lien social et du vivre ensemble au nombre de 5,
- Des membres de l'administration communale intervenant dans le champ de ce comité consultatif au nombre de 5 (social, démocratie locale, financier, techniques, culturel).

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Comité sur les actions solidaires et le bien vivre ensemble.

Désigne les Conseillers municipaux membres de ce comité :

Sont candidats :

- Jacques LABESCAT
- Valérie BIGAGLI
- Christophe IPPOLITO
- Anicha RAMCHURN
- Philippe GOYHENECHÉ
- Brigitte DE COMPREIGNAC
- Philippe PEREIRA
- Elisabeth BOSSETTI
- Marie-Christine NUNGESSER
- Gille HAGEGE
- Amina YELLES-CHAOUCHE

Sont désignés :

- Jacques LABESCAT
- Valérie BIGAGLI
- Christophe IPPOLITO
- Anicha RAMCHURN
- Philippe GOYHENECHÉ
- Brigitte DE COMPREIGNAC
- Philippe PEREIRA
- Elisabeth BOSSETTI
- Marie-Christine NUNGESSER
- Gille HAGEGE
- Amina YELLES-CHAOUCHE

Décide de désigner comme personnes extérieures au Conseil municipal, membres de ce Comité :

- 1 représentant de l'Association Claire-amitié,
- 1 représentant de l'Association Afrique en Couleur,
- 1 représentant de l'Association Le Secours Catholique,
- 1 représentant de l'Association Marne en Scène,
- 1 représentant de la régie scène Watteau/Pavillon baltard,

Décide de désigner comme personnes représentant l'administration communale, membres de ce Comité :

- Un membre du C.C.A.S.
- Un membre du service financier,
- Un membre du service Démocratie locale,
- Un membre des services techniques,
- Un membre de la Direction des Affaires Culturelles.

Monsieur Jacques LABESCAT, Conseiller municipal chargé des élus solidaires et humanistes, a été désigné par Le Maire pour assurer la présidence de ce Comité.

20/162. Création et constitution de la commission des affaires sociales et sanitaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de créer la Commission municipale des affaires sociales et sanitaires.

Décide que cette commission sera constituée de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

20/163. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données à Monsieur le Maire,

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même** dans le cadre d'un recours introduit devant le tribunal administratif de Melun par un commerçant contre un arrêté de police du Maire du 29 novembre 2019 réglementant ses horaires de vente de boissons alcoolisées. (n°20-361 du 18 septembre 2020).
- **DÉFENSE DES INTÉRÊTS de la Commune par elle-même** devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'un recours exercé par un agent contre un arrêté le suspendant de ses fonctions pendant 4 mois. (n°20-377 du 24 septembre 2020).
- **DÉSIGNATION de Me Michel Aaron**, avocat exerçant au sein du cabinet C.G.C.B. domicilié 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008) pour assister et représenter la Commune lors d'une réunion de conciliation portant sur l'adaptation d'un permis de construire avec les pétitionnaires, le montant des honoraires étant fixé à 600 € TTC. (n°20-380 du 24 septembre 2020).

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONVENTION** avec la **société TKORP** sise 5 boulevard de la Paix à Saint Germain en Laye (78100) pour une animation « graffiti virtuel » lors de la Journée portes ouvertes du Pôle Jeunesse, au prix de **2 940 € TTC**. (n°20-307 du 31 août 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association Au fil de l'Eau** domiciliée 43 galerie Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi (94600) pour l'organisation de croisières commentées sur la Marne et de visites de l'Île des Loups les 19 et 20 septembre 2020, dans le cadre du festival Nogent Ville durable, le prix de ces prestations étant de **1 590 € TTC**. (n°20-308 du 31 août 2020)
- **ACHAT** auprès de l'**UGAP** sise 1 bd Archimède à Champs/Marne (77420) d'une machine à

glaçons professionnelle au prix de **2 121 € TTC**.
(n°20-310 du 31 août 2020).

- **ACHAT** de 250 bouteilles isotherme et de 250 tasses double-paroi à offrir lors des cérémonies de remise des médailles du travail, d'accueil des nouveaux Nogentais et de réception des personnalités dans le cadre du jumelage, auprès de la **Sarl EG DIFFUSION** sise ZA La Motte à Baix (07210) au prix de **3 675 € TTC**.
(n°20-311 du 31 août 2020)
- **ACHAT** de 250 câbles de charge, 250 blocs-notes et 550 sacs shopping à offrir lors des cérémonies de remise des médailles du travail, d'accueil des nouveaux Nogentais et de réception des personnalités dans le cadre du jumelage, auprès de la **SAS OBJETRAMA** sise 6 rue Benjamin Silliman Jr à Reichstett (67116) pour un prix de **5 177,26 € TTC**.
(n°20-312 du 31 août 2020)
- **ACHAT** de 100 parapluies à offrir lors des cérémonies de remise des médailles du travail, d'accueil des nouveaux Nogentais et de réception des personnalités dans le cadre du jumelage, auprès de la **société PPC** sise allée des primevères au Touquet (62520) au prix de **1 443,60 € TTC**.
(n°20-313 du 31 août 2020)
- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon** pour la réalisation de reportages photos sur le Village des Associations et le festival Nogent Ville durable au prix de **536,59 € TTC**.
(n°20-314 du 31 août 2020)
- **CONTRAT** avec la **société ANIMA VIDÉO** sise 61 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (77440) pour la réalisation de reportages vidéo sur le Village des Associations et le festival Nogent Ville durable au prix de **1 680 € TTC**.
(n°20-315 du 31 août 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association Révilobande** domiciliée 71 rue Georges Clémenceau au Perreux-sur-Marne (94170) pour un spectacle musical de jazz manouche le 19 septembre 2020, à l'occasion de la manifestation Nogent Ville durable, le prix de cette prestation étant fixé à **1 000 €**.
(n°20-316 du 31 août 2020)
- **ACHAT** de 350 bouteilles de crémant brut au prix de **1 925 € TTC** auprès de la **SCEA RETHORE DAVY** sise lieu-dit les vignes Saint Rémy en Mauges à Montevrault / Evre (49110).
(n°20-317 du 1^{er} septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **société AKIKO'S BURGER** sise 49 rue de la Paix au Perreux-sur-Marne pour la fourniture de 50 repas destinés au personnel municipal mobilisé par le Village des Associations, au prix de **825 € TTC**.
(n°20-318 du 2 septembre 2020)
- **DÉSIGNATION de la SCP d'huissiers CHOURAQUI – NACACHE – FOURRIER – SADOUN** sise 41 allée de la Toison d'Or à Créteil (94000) pour la réalisation d'un état des lieux du local commercial situé 7-9 rue Paul Bert, dont la commune a préempté le bail, le coût de l'acte étant de **400 € HT**.
(n°20-319 du 2 septembre 2020)

- **ACHAT** de 12 panneaux alvéolés de chantier pour supporter les affiches de l'opération « berges saines » exposées lors du festival Nogent Ville durable, auprès de la **Sarl DIRECT SIGNA** sise 133 rue Diderot à Drancy (93700) au prix de **906 € TTC**.
(n°20-321 du 3 septembre 2020)
- **CONVENTION** avec l'**auto-entreprise Noémie Khenkine-Sonigo** sise 8 rue Dagobert à Nogent/Marne pour l'animation d'une rencontre-débat sur la fatigue parentale le 10 octobre 2020, le prix de cette prestation étant de **400 € TTC**.
(n°20-322 du 3 septembre 2020)
- **CONVENTION** avec la **SASU ATELIER DU FUTUR PAPA** sise 5 rue Oscar Roty à Paris (75015) pour l'animation d'un atelier pour futurs et jeunes pères le 5 décembre 2020, le prix de cette prestation étant de **330 € TTC**.
(n°20-323 du 3 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl C.S.P.** sise 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières-en-Brie (77164) pour une mission de surveillance du site accueillant le festival Nogent Ville durable par un conducteur de chien la nuit du 19 au 20 septembre, le prix de cette prestation étant fixé à **353,44 € TTC**.
(n°20-325 du 4 septembre 2020)
- **ACHAT** d'un bac à BD et de son soubassement pour les besoins de la bibliothèque auprès de la **société MOBIDÉCOR** sise avenue Saint Marcelin à Bonson (42160) au prix de **1 284,19 € TTC**.
(n°20-326 du 4 septembre 2020)
- **ACHAT** auprès de la **société NEURANTER** sise 68 ter rue Jacquard à Lagny-sur-Marne (77400) de 20 anches pour basson français, au prix de **286,30 € TTC**.
(n°20-327 du 4 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **société MERCURA** sise 4 rue Louis Pasteur à Blois (41029) pour le contrôle annuel du cinémomètre de la Police municipale, le prix de cette prestation s'élevant à **646,80 € TTC**.
(n°20-330 du 7 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association Mille et un chemins** domicilié 54 route des couches 71670 Le Breuil portant sur la fourniture de 3 cycles de contes musicaux filmés intitulés « *les sacahistoires* » à diffuser par la Commune sur son compte Youtube, du 15 septembre au 15 janvier 2021, pour un prix de **825 € TTC**.
(n°20-331 du 7 septembre 2020)
- **ACHAT** de 6 couchettes empilables pour l'école maternelle Val de Beauté auprès de la **société PAPETERIES PICHON** sise 97 rue J. Perrin à La Talaudière (42353) au prix de **258,42 € TTC**.
(n°20-333 du 7 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association La Barack'A Théâtre** domiciliée 13 ruelle du pilori à Saint Benoit (86280) pour l'organisation d'un atelier de fabrication de marionnettes de Noël lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, le prix de cette prestation étant de **1 500 €**.
(n°20-334 du 8 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CTMMB SECURITEST** sise 94 rue des frères Lumière à Neuilly-sur-Marne (93330) portant sur la réalisation de 10 contrôles techniques sur des véhicules municipaux, moyennant un prix de **805 € TTC**.
(n°20-335 du 8 septembre 2020)

- **CONTRAT** avec la **société TRANSFLEX** sise 97 rue des frères Lumière à Neuilly-sur-Marne (93330) pour la réparation d'une balayeuse Ravo et d'un karcher affectés au service Propreté, le prix de ces prestations s'élevant à **195,67 € TTC**.
(n°20-336 du 8 septembre 2020)

- **MARCHÉ** avec la **société EUROPE SERVICES VOIRIE** sise 1 rue Martin Luther King à Viry-Châtillon (91170) pour des prestations de nettoyage mécanique des voies communales et des espaces publics, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation	Prix TTC
Forfait mensuel sur la base d'un passage de 2 agents du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 (y compris les jours fériés)	16 940 €
Coût journalier d'un passage sur une amplitude 7 heures	825 €

(n°20-337 du 8 septembre 2020)

- **ACHAT** de 10 flacons pompes de gel hydroalcoolique pour les installations sportives auprès de la **Sarl SOLUTIONS** sise 8 rue des bas-rogers à Puteaux (92800) au prix de **112,56 € TTC**.
(n°20-338 du 8 septembre 2020)
- **ACHAT** d'un produit bio-nettoyant pour l'entretien des couvertures des documents de la bibliothèque Cavanna auprès de la **société FILMOLUX** sise 5 rue B. Franklin à Sucy-en-Brie (94373) au prix de **115,20 € TTC**.
(n°20-339 du 8 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **société GYMNOVA** sise 46 rue Gaston de Flotte à Marseille (13375) pour des travaux de scellement de 6 ancrages chimiques au stadium C. Maudry, le prix de cette prestation étant de **1 288 € TTC**.
(n°20-341 du 9 septembre 2020)
- **ACHAT** d'intercalaires et de titres de signalisation pour les besoins de la bibliothèque auprès de la **Sarl ASLER DIFFUSION** sise 14 boulevard André Lassagne à Brignais (69530) au prix de **549,49 € TTC**.
(n°20-345 du 10 septembre 2020)
- **ACHAT** de protège-revues et d'étuis adhésifs à rabat pour les CD contenus dans les revues auprès de la **Sarl EURE FILM ADHÉSIFS** sise les bruyères à Sylvains-lès-Moulins (27240) au prix de **87,82 € TTC**.
(n°20-346 du 11 septembre 2020)
- **INSCRIPTION** de 3 agents du service Urbanisme au séminaire « urbanisme et foncier » organisé le 29 septembre 2020 par la **SAS OPERIS** sise 27 rue Jules Verne à Orvault (44700), le prix de cette prestation étant de **600 € TTC**.
(n°20-347 du 11 septembre 2020)
- **MARCHÉ** avec la **SAS JC DECAUX** sise 17 rue Soyer à Neuilly/Seine (92523) pour l'impression et la pose de 17 affiches seniors (grands formats) annonçant les manifestations organisées par la Ville, le prix de ces prestations s'élevant à **1 369,51 € TTC / an**.
(n°20-348 du 11 septembre 2020)
- **ACHAT** de 5 paires de baguettes vic firth – 5a-american classic hickory et de 10 embouchures de cor pour les besoins du Conservatoire auprès de la **société Woodbrass.com**, au prix de **83 € TTC**.
(n°20-351 du 16 septembre 2020)

- **ACHAT** de 2 jeux de 4 baguettes marimba auprès de la **société BERGEREAULT** sise 58 avenue du 8 mai 1945 à Ligueil (37240), au prix de **122,20 € TTC**.
(n°20-352 du 16 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **société GRUNENWALD** sise 412 rue Marie Curie à Peronnas (01960) pour la révision de la console de marque installée au gymnase Watteau, le prix de la prestation étant de **249,60 € TTC**.
(n°20-355 du 16 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **SAS Brie des Nations** sise à Noisiel (77186) pour des réparations sur le véhicule Renault Mégane de M. le Maire, pour un montant de **3 260,46 € TTC**.
(n°20-357 du 17 septembre 2020)
- **CONVENTION** avec la **Sarl NAYE** sise 420 chemin du grangeon à Préaux (07290) portant d'une part, sur la fourniture de repas aux intervenants et agents mobilisés par le festival Nogent Ville durable pour un prix de **1 000 € TTC** et d'autre part, sur la **mise à disposition** d'un espace de 6 mètres linéaires pour l'installation de son food-truck moyennant le paiement d'une redevance de 30 €.
(n°20-360 du 17 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association Image du Monde** domiciliée 9 rue du nord à La Charité sur Loire (58400) pour deux séances d'une ciné-conférence sur Les Marquises à l'occasion de la Semaine Bleue, le prix de cette prestation étant de **700 €** et **RETRAIT** de la décision n°20-281 du 21 août 2020 programmant une seule conférence.
(n°20-362 du 18 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **SAS JOVAMAX** sise 38 avenue du Château à Vincennes pour des cours d'anglais dans les écoles primaires Guy Moquet, Gallieni et Fontenay au prix de **60 € TTC / heure**.
(n°20-363 du 21 septembre 2020)
- **RETRAIT** des décisions n°20-240 du 21 juillet et n°20-262 du 30 juillet 2020 portant respectivement sur la location de la Scène Watteau et sur l'achat de petits fours pour la soirée des Diplômés, suite à l'annulation de cet événement.
(n°20-364 du 21 septembre 2020)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl KASSIOPE** sise 4 chemin des monts blancs à Allauch (13190) portant sur la fourniture et la pose de moquette GR haute compétition et la fourniture de deux enrouleurs doubles pour le Stadium pour un coût total de **14 619,62 € TTC**.
(n°20-369 du 22 septembre 2020)
- **ACHAT** de petits fours auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières-en-Brie (77164) pour le vernissage de l'exposition organisée au Carré des Coignard le 24 septembre 2020, au prix de **180 € TTC**.
(n°20-370 du 23 septembre 2020)

- **CONTRAT** avec la **société DI'X** sise 10 bd Paul Chabas à Avignon pour des prestations d'assistance et de maintenance du progiciel de gestion des Archives Aveeniopack V11.5, arrêté selon les modalités suivantes :

Mise à jour de la version :	10 643,40 € TTC
Redevance de maintenance :	3 450 € TTC / an

(n°20-371 du 23 septembre 2020)

- **ACHAT** de 152 chéquiers « culture » destinés aux jeunes diplômés nogentais ayant obtenu une mention lors de leurs examens en 2020 auprès de la **société UP GROUP** sise 27-29 avenue des louvresses à Gennevilliers (92234), au prix de **4 664 € TTC**.
(n°20-373 du 23 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **société NEOCITY** sise 22 bis avenue du Général de Gaulle au Vésinet (78110) pour l'abonnement, l'hébergement, et la maintenance d'une application personnalisée de relation citoyenne, le prix de ces prestations étant arrêté à **5 765,40 € TTC / an**.
(n°20-374 du 23 septembre et n°20-384 du 29 septembre 2020)
- **ACHAT** d'un baby-foot pour le club de loisirs Paul Bert auprès de la **S.A. René Pierre** sise 35 rue de Maubeuge à Paris (75009) au prix de **875 € TTC**.
(n°20-375 du 24 septembre 2020)
- **ACHAT** de 50 entrées au bowling pour les enfants des clubs de loisirs auprès de la société **BATTLE NOGENT** sise quai du Port à Nogent pour un montant de **441 € TTC**.
(n°20-376 du 24 septembre 2020)
- **ACHAT** de boîtes d'archives auprès de la **SAS CAUCHARD** sise 3 place du Pontet à Quintenas (07290) pour un montant de **1 199,10 € TTC**.
(n°20-379 du 24 septembre 2020)
- **MARCHÉ** avec la **SAS AUTOCARS STEPIEN** sise 139-141 avenue de la Division Leclerc à Drancy (93700) pour le transport en car des adultes et enfants entre les différents services et équipements de la Ville (écoles, piscine, équipements sportifs, Pavillon Baltard...), le montant maximum annuel étant fixé à **50 000 € HT (dont 1 000 € HT pour le CCAS)**
(n°20-381 du 25 septembre 2020)
- **ACHAT** de partitions pour les cours et les projets du Conservatoire auprès de la **société La Flûte de Pan** sise 49 rue de Rome à Paris (75009) au prix de **461,86 € TTC**.
(n°20-383 du 25 septembre 2020)
- **CONTRAT** avec la **S.A. DESMAREZ** sise 249 rue Irène Joliot-Curie à La Croix Saint Ouen (60610) pour assurer la maintenance et la mise à jour du logiciel *roadloc* utilisé par la Police Municipale, le prix de ces prestations étant de **1 050 € HT**.
(n°20-385 du 29 septembre 2020)
- **ACHAT** de 85 entrées pour les enfants fréquentant le club de loisirs Victor Hugo au **Cinéma Royal Palace** pour un prix de **510 € TTC**.
(n°20-386 du 29 septembre 2020)

- **MARCHÉ** subséquent avec la **société BC INTERIEUR** sise 8 allée Lorentz à Champs/Marne (77420) pour l'acquisition de présentoirs muraux décoratifs destinés à la bibliothèque au prix de **878,40 € TTC**.
(n°20-387 du 30 septembre 2020)
- **MARCHÉ** avec la **société DESMAREZ** sise 249 rue Irène Joliot-Curie à Compiègne (60477) pour des prestations de maintenance de matériels radio-numériques et d'antennes-relais et la fourniture de matériels radio et d'accessoires pour la Police Municipale, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation	Montant
Maintenance du matériel radio-numérique	Redevance annuelle : 1 020 € TTC
Maintenance des deux antennes relais : - Antenne DR 3000 - Antenne SRL 5500	Forfait annuel : 420 € TTC Forfait annuel : 420 € TTC
Fourniture de matériels radio-numériques et accessoires	Maximum annuel : 15 000 € HT

(n°20-390 du 1^{er} octobre 2020)

- **ACHAT** pour la bibliothèque d'écrans de protection mobiles pour l'Accueil et de plaques en plexi pour les ateliers numériques auprès de la **SAS FORM XL** sise chemin de l'ancienne ligne à Boureuilles (55270) au prix de **523,02 € TTC**.
(n°20-391 du 2 octobre 2020)
- **CONVENTION** avec l'**association Octave et Anatole** domiciliée 12 rue Hector Guimard à Paris (75019) pour une animation musicale lors de la manifestation « Connect street » organisée le 3 octobre 2020 au prix de **900 € TTC**.
(n°20-394 du 2 octobre 2020)
- **CONTRAT** avec la **société CHAPSAL MOTO / JOINVILLE MOTO** sise 38 rue Chapsal à Joinville-le Pont (94340) pour des réparations sur le scooter Yamaha affecté aux ASVP, au prix de **329,61 € TTC**.
(n°20-396 du 5 octobre 2020)
- **ACHAT** de 527 entrées au **cinéma Royal Palace de Nogent** destinées aux enfants des écoles élémentaires V. Hugo, Val de Beauté et Paul Bert, pour un prix de **1 317,50 € TTC**.
(n°20-401 du 7 octobre 2020)
- **MARCHÉ** subséquent avec la **société SEREM** sise 20 rue des campanules à Lognes (77185) pour l'acquisition d'un bureau de direction destiné à l'école maternelle Val de Beauté, au prix de **593,43 € TTC**.
(n°20-402 du 8 octobre 2020)
- **ACHAT** d'une horloge murale auprès de l'**UGAP** pour l'école élémentaire Victor Hugo au prix de **24,84 € TTC**.
(n°20-403 du 9 octobre 2020)

- **CONTRAT** avec la **SASU CYEL EVENT** sise 1 rue de la Dhuys à Signy-Signets (77640) pour la présentation d'un spectacle de magie devant les enfants du club de loisirs maternel Val de Beauté le 4 novembre 2020, le prix de cette prestation s'élevant à **316,50 € TTC**.
(n°20-404 du 9 octobre 2020)
- **MARCHÉ** avec la **société ST GROUP** sise 53 rue de Fontenay au Plessis-Robinson (92350) portant sur la réalisation de tracés de lignes de sports au gymnase Leclerc pour un montant de **5 388 € TTC**.
(n°20-405 du 9 octobre 2020)
- **ACHAT** d'un clavier numérique Kawai et de sa housse de transport auprès de la **société L'ATELIER** sise 68 avenue du président Kennedy à Mulhouse (68200) au prix de **1 638 € TTC**.
(n°20-406 du 12 octobre 2020)
- **ACHAT** de 10 ventouses pour repose guitare gitano auprès de la **société L'ATELIER** sise 55 rue de Rome à Paris (75008) au prix de **35 € TTC**.
(n°20-407 du 12 octobre 2020)
- **ACHAT** d'un piano Yamaha et de sa banquette auprès de la **société DAUDÉ** sise 75 bis avenue de Wagram à Paris (75017) au prix de **5 100 € TTC**.
(n°20-408 du 12 octobre 2020)
- **ACHAT** d'un réfrigérateur de marque Indesit pour le service Entretien auprès de la **société BRUNEAU** sise parc d'activités secteur Nord – Courtaboeuf (91948) au prix de **663 € TTC**.
(n°20-409 du 12 octobre 2020)
- **ACHAT** de 137 entrées pour le **cinéma Royal Palace de Nogent** destinées aux élèves de l'école élémentaire Leonard de Vinci au prix de **342,50 € TTC**.
(n°20-410 du 13 octobre 2020)

ANNULATIONS des décisions n°20-329 du 4 septembre 2020, n°20-378 du 24 septembre 2020 et, n°20-388 du 1^{er} octobre, n°20-392, 393 et 395 du 2 octobre 2020.

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS
--

- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit d'un espace sur les terrains bitumés au stade sous la Lune au profit de l'association Fontenay Vélo domiciliée 16 rue du révérend Père Aubry à Fontenay-sous-Bois (94120) dans le cadre de sa participation au festival Nogent Ville durable, les 19 et 20 septembre 2020.
(n°20-309 du 31 août 2020)
- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit pour une durée de 3 ans renouvelable des locaux de 647 m² situés 36 boulevard Gallieni à Nogent-sur-Marne au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture Louis Lepage, l'association s'acquittant d'une provision trimestrielle pour charges de 3 000 €.
(n°20-320 du 3 septembre 2020)

- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit d'un espace au profit de la société Biocoop les Papillons sise au Perreux-sur-Marne dans le cadre de sa participation au festival Nogent Ville durable pour deux animations.
(n°20-324 du 4 septembre 2020)
- **PROLONGATION** de la mise à disposition de la boutique éphémère au profit de Mme Anne-Sophie Cottu - initialement prévue pour la période du 21 au 30 septembre - jusqu'au 4 octobre 2020, moyennant le paiement d'une redevance pour l'ensemble de la période de 600 €.
(n°20-328 du 4 septembre 2020)
- **LOCATION** de la grande salle de la Scène Watteau le 13 octobre 2020 pour la présentation du spectacle de fin d'année de l'école élémentaire Leonard de Vinci, pour un montant de 1 321 €.
(n°20-340 du 9 septembre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la structure d'escalade et d'une salle annexe du Stadium au profit de la SA BOURRELIER GROUP pour des cours d'escalade destinés à ses salariés, les mardis et vendredis du 11 septembre au 13 juillet 2021, moyennant le paiement d'une redevance de 6 700 €.
(n°20-353 du 16 septembre 2020)
- **AVENANT** à la convention passée le 1^{er} mars 2018 avec le Groupe Pierre François Nogent pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux de 149,17 m² situés au gymnase Emilie Le Pennec, actant le changement, depuis janvier 2020, de la dénomination de l'association devenue « l'association de scoutisme laïque Pierre François » et du transfert du siège social du 4 rue du Jeu de l'Arc au 52 avenue Kléber à Nogent.
(n°20-356 du 17 septembre 2020)
- **AVENANT** à la convention passée le 3 septembre 2020 avec la MJC pour la mise à disposition de locaux afin d'acter le transfert de 8 postes informatiques de la salle @robase (actuellement indisponible) dans les locaux de la MJC pour une durée de 3 mois renouvelables, afin de permettre à la Ville et à la MJC d'animer leurs ateliers informatiques respectifs.
(n°20-359 du 17 septembre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la Boutique Éphémère à Mme Nathalie Sorba pour la vente d'articles de papeterie, du 5 au 11 octobre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de 300 € TTC.
(n°20-365 du 21 septembre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la Boutique Éphémère à Mme Anne-Sophie Cottu pour la vente d'articles de mode et de produits artisanaux, du 11 au 18 octobre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de 300 € TTC.
(n°20-366 du 21 septembre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la Boutique Éphémère à M. Laurent Lopez pour la vente d'articles de mode, du 19 au 25 octobre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de 300 € TTC.
(n°20-367 du 21 septembre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la Boutique Éphémère à M. Patrick Pilosoff pour la vente de prêt-à-porter et d'« articles de Paris», du 26 octobre au 1^{er} novembre 2020, moyennant le paiement d'une redevance de 300 € TTC.
(n°20-368 du 21 septembre 2020)

- **MISE À DISPOSITION** à titre gracieux de la salle Emile Zola au profit de l'association Du bout des doigts domiciliée 45 rue de Coulmiers à Nogent, le jeudi de 17h à 18h30, du 23 septembre 2020 au 13 juillet 2021, pour des cours d'arts plastiques.
(n°20-372 du 23 septembre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la Commune à titre gratuit par la SCI IMMO INVEST 77 de ses locaux de 116 m² situés 168 grande rue Charles de Gaulle à Nogent aux fins d'installation d'un centre de recours Covid 19 par accord entre la Ville et l'association CTPS ADP 94. Le propriétaire prend en charge les consommations d'eau et d'électricité, la Commune l'abonnement et les consommations de gaz et l'association les frais de téléphonie et d'Internet.
(n°20-389 du 1^{er} octobre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de l'association Football Club de Nogent d'un demi-terrain synthétique au Stade sous la Lune et du gymnase du Centre, du 19 au 23 octobre 2020, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 150 €.
(n°20-398 du 6 octobre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de l'association JKC Nogent de l'espace sportif David Douillet, du 19 au 23 octobre 2020, pour l'organisation d'un stage de judo, moyennant le paiement d'une redevance de 420 €.
(n°20-399 du 6 octobre 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de l'association Arena Sport Club du gymnase Christian Marty, du 19 au 21 octobre 2020, pour l'organisation d'un stage de gymnastique, moyennant le paiement d'une redevance de 90 €.
(n°20-400 du 6 octobre 2020)

OUVERTURE / FERMETURE DE CLASSE

- **OUVERTURE** d'une classe élémentaire au sein de l'école Victor Hugo pour l'année 2020-2021.
(n°20-354 du 16 septembre 2020)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la Préfecture du Val de Marne d'un montant maximal de 200 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation des vitraux et des travaux de mise aux normes et mise en sécurité de l'escalier du clocher de l'église Saint Saturnin.
(n°20-342 du 9 septembre 2020)
- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la Préfecture du Val de Marne d'un montant maximal de 256 800 € au titre de la DSIL pour la création de sanitaires dans le groupe scolaire Guy Moquet.
(n°20-343 du 9 septembre 2020)
- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la Préfecture du Val de Marne d'un montant maximal de 133 300 € au titre de la DSIL pour l'installation de brumisateurs dans les parcs publics de la Ville.
(n°20-344 du 9 septembre 2020)

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT** de l'adhésion de la Commune à l'association **Conseil National des Villes et Villages fleuris** au titre de l'année 2020, la cotisation annuelle s'élevant à 450 €. (n°20-358 du 17 septembre 2020)
- **RENOUVELLEMENT** de l'adhésion au réseau des **Villes et Villages des Justes de France** au titre de l'année 2020, moyennant le paiement d'une cotisation de 200 €. (n°20-397 du 5 octobre 2020)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** d'un bureau affecté à la direction du service Marchés et acquis en l'an 2000 auprès de l'Éco Point. (n°20-332 du 7 septembre 2020)
- **MISE EN DÉCHARGE** de mobilier affecté au Club de loisirs Fontenay acquis en 2001 et 2008 auprès de la société Revival-Derichbourg Environnement. (n°20-349 du 15 septembre 2020)
- **MISE EN DÉCHARGE** de deux fauteuils affectés à la bibliothèque Cavanna acquis en 2014, à l'Eco Point. (n°20-350 du 15 septembre 2020)
- **MISE EN DÉCHARGE** de jardinières en gravillons lavés de forme ronde situées avenue Georges Clémenceau et de forme rectangulaire installées rue Victor Hugo auprès de la société Revival – Derichbourg Environnement. (n°20-382 du 25 septembre 2020)
- **MISE EN DÉCHARGE** de 4 serveurs HPE ProLiant affectés à la Police Municipale auprès de la société SEMERU. (n°20-411 du 14 octobre 2020)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire Paris Est Marne&Bois